

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE DROIT DES AFFAIRES



Crédit : 28 ECTS Code CC0200A

Niveau d'entrée : Bac

Public et conditions d'accès

- Toute personne souhaitant une mise à jour des connaissances juridiques acquises antérieurement en droit des affaires.
- Pour les auditeurs n'ayant aucune connaissance juridique de base en droit des affaires, le niveau des cours **DRA001 - Présentation générale du droit** et **DRA002 - Initiation aux techniques juridiques fondamentales** est **fortement recommandé**.
- Aucun pré-requis professionnel demandé

Objectifs pédagogiques

- Fournir des connaissances juridiques qui répondent aux demandes du personnel administratif des entreprises et collaborateurs des cabinets des professions libérales juridiques et judiciaires.
- Permettre la maîtrise des outils juridiques nécessaires à la gestion quotidienne de l'entreprise.
- Acquérir les connaissances permettant à l'auditeur de participer à la rédaction de contrats et au suivi des dossiers à caractère juridique de l'entreprise.
- Être capable de formuler un avis juridique, de réaliser des études à la demande de la direction et des différents services de l'entreprise permettant la prise de décisions ayant des implications juridiques.

Conditions de délivrance du certificat

Le certificat de compétence est délivré aux candidats qui ont obtenu la totalité des unités de valeur du certificat avec une moyenne générale de 10/20 sans note inférieure à 8/20 dans le délai de 4 ans.

Description de la formation

			Planning
@DRA103	Règles générales du droit des contrats	4 ECTS	
@DRA106	Principaux contrats de l'entreprise	4 ECTS	
@DRA112	Règles générales du droit des sociétés	6 ECTS	
@DRA113	Principales formes de sociétés	4 ECTS	
@DRA110	Activités et biens de l'entreprise	6 ECTS	
@DRA120	Droit des difficultés des entreprises	4 ECTS	

@ Cours également disponible en ligne (Ile-de-France)

@ Cours également disponible en ligne (Région)

ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

DRA103 - Règles générales

du droit des contrats

Crédits : 4 ECTS

Public concerné et conditions d'accès

Il est vivement conseillé d'avoir le niveau des UE DRA001 et DRA002 ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les aspects théoriques et pratiques du droit des contrats et des obligations.
Acquérir une bonne connaissance des règles générales gouvernant les relations entre l'entreprise et ses partenaires (fournisseurs, clients, prêteurs, assureurs, administration, etc).
Comprendre les étapes de la conclusion d'un contrat et gérer les risques inhérents à son exécution.
Connaître les clauses contractuelles les plus usuelles et savoir les utiliser.
Savoir lire un contrat et gérer son exécution.

Contenu de la formation

Technique contractuelle
Recherche du co-contractant - Pourparlers - Clauses usuelles - Rédaction et conclusion du contrat.
Conclusion des contrats
Classification des contrats - Formation des contrats - Modification des contrats - Interprétation des contrats.
Exécution des contrats
Régime des obligations contractuelles - Responsabilité - Inexécution des contrats - Extinction des contrats (résiliation, résolution). Gestion des litiges liés à l'exécution du contrat.

DRA106 - Principaux contrats

de l'entreprise

Crédits : 4 ECTS

Public concerné et conditions d'accès

Il est **absolument indispensable** d'avoir le niveau de l'UE DRA103 ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des contrats et des obligations.

Objectifs pédagogiques

Étudier le régime juridique des principales conventions conclues entre l'entreprise et ses partenaires (fournisseurs, clients, prêteurs, assureurs, administration, etc.).
Savoir négocier et rédiger un contrat adapté aux objectifs des parties.
Connaître et comprendre les principales clauses insérées dans chaque type de contrat afin de prévenir les difficultés liées à son exécution.

Contenu de la formation

Droit spécial des contrats
- Contrat commercial
- Contrat administratif
- Contrat international
- Promesse de vente
- Contrat de vente
- Contrat de Bail
- Contrat de mandat
- Contrat de prêt
- Contrat de franchise

DRA112 - Règles générales

du droit des sociétés

Crédits : 6 ECTS

Public concerné et conditions d'accès

avoir le niveau de l'unité d'enseignement « Principales formes de sociétés - DRA113 » ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.

Objectifs pédagogiques

• Maîtriser les différentes étapes de la constitution d'une société.
• Étudier les techniques de rapprochement entre les sociétés et l'organisation des groupes de sociétés.

Contenu de la formation

Introduction : les éléments constitutifs de la société
La pluralité d'associés
- La pluralité d'associés lors de la constitution de la société - La pluralité d'associés en cours de vie sociale
La mise en commun d'apports
- La notion d'apport - Le régime des apports - Les catégories d'apports
La vocation aux bénéfices et aux pertes
- Définitions - Répartition entre les associés - Prohibition des clauses léonines
L'affectio societatis
- La notion d'affectio societatis - Le rôle de l'affectio societatis
I. La constitution de la société
Le choix de la forme sociale
- Critères patrimoniaux - Critères fiscaux - Critères sociaux
Les formalités de constitution
- Les formalités antérieures à l'immatriculation - Les formalités liées à l'immatriculation
- Les engagements des fondateurs
La personnalité morale

- Nom - Siège social - Nationalité - Patrimoine
II. Le statut des dirigeants sociaux
La notion de dirigeant social
- La distinction des fonctions sociales et des fonctions salariées - Les représentants légaux - La distinction des dirigeants de droit et des dirigeants de fait
Les pouvoirs des dirigeants sociaux
- Dans les rapports avec les associés - Dans les rapports avec les tiers
La responsabilité des dirigeants sociaux
- La responsabilité civile des dirigeants sociaux - La responsabilité pénale des dirigeants sociaux
La révocation des dirigeants sociaux
III. Les droits fondamentaux des associés
La vocation aux bénéfices et aux pertes (étudiée en introduction)
Le droit de rester associé
- L'interdiction d'exclure un associé - Les clauses statutaires d'exclusion
La participation à la vie sociale
- Le droit d'information et le droit de critique - Le droit de vote
L'intangibilité des engagements des associés
- La notion d'intangibilité - La sanction de l'intangibilité - Les applications jurisprudentielles
IV. Les cessions de contrôle et les pactes d'actionnaires
Les cessions de contrôle
- Critères de la cession de contrôle - Commercialité de la cession de contrôle - Garanties d'actif et de passif
Les pactes d'actionnaires
- Typologie - Durée - Exécution forcée - Transmission
V. Les groupes de sociétés et les rapprochements entre sociétés
Les groupes de sociétés
- Caractéristiques - Holding et filiales
- Confusion de patrimoines et fictivité - Participations réciproques et autocontrôle
Les modes de rapprochement
- Fusion - Scission - Dissolution sans liquidation - Apport partiel d'actif

DRA113 - Principales formes

de sociétés

Crédits : 4 ECTS

Public concerné et conditions d'accès

Avoir le niveau de l'UE DRA001 ou DRA002 ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires et/ou des sociétés.

Objectifs pédagogiques

• Choisir la forme sociale adaptée à l'entreprise ;
• Maîtriser le fonctionnement des principales formes de sociétés.

Contenu de la formation

1.- Sociétés civiles
Statut de l'associé
- Obligation aux dettes sociales
- Régime des parts sociales
- Droits politiques et financiers des associés
Vie sociale
- Constitution de la société
- Statut de la gérance
2.- Sociétés à responsabilité limitée
Statut de l'associé
- Obligation aux dettes sociales
- Conventions conclues avec la société
- Régime des parts sociales
- Droits politiques et financiers des associés
- Sociétés unipersonnelles
Vie sociale
- Constitution de la société
- Statut de la gérance
- Augmentations et réductions de capital
- Sociétés unipersonnelles
3.- Sociétés par actions simplifiées
Statut de l'associé
- Obligation aux dettes sociales
- Nature du droit de l'associé
- Conventions conclues avec la société
- Limitations statutaires des droits des associés
- Attribution du droit de vote
Vie sociale
- Constitution de la société
- Liberté statutaire d'aménager le fonctionnement social
- Augmentations et réductions de capital
- Sociétés unipersonnelles

DRA110 - Activités et biens

de l'entreprise

Crédits : 6 ECTS

Public concerné et conditions d'accès

Il est vivement conseillé d'avoir le niveau des cours DRA001 et DRA002 ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.

Objectifs pédagogiques

Étudier les règles propres aux activités civiles et commerciales et appréhender le statut de l'artisan, du commerçant, de l'EIRL et du micro-entrepreneur.
Comprendre le régime juridique des biens intégrant le patrimoine de l'entreprise.
Maîtriser le statut des professionnels de la distribution.

Étudier le régime juridique des opérations portant sur le fonds de commerce.
Analyser le régime juridique du bail commercial.
Appréhender les mécanismes de protection de la propriété industrielle.

Contenu de la formation

• Introduction - le droit commercial - principes et sources : Définition, sources du droit commercial, élaboration des lois commerciales.
• Particularisme du droit commercial :
I. L'exercice d'activités commerciales : commerçant et entreprise individuelle.
II. L'exercice d'activités civiles : artisan et profession libérale.
III. L'exercice d'activités civiles et/ou commerciales : auto-entrepreneur et EIRL.
IV. Le contentieux : conciliation et médiation, transaction, arbitrage, contentieux commercial.
• Les biens de l'entreprise :
I. Les immeubles : droit de propriété et démembrements, garanties.
II. Le fonds de commerce : contenu, opérations juridiques relatives au fonds, autres constructions juridiques inspirées du fonds de commerce.
III. Le bail commercial : domaine d'application du statut des baux commerciaux, régime juridique.
IV. La propriété industrielle : brevets, marques, dessins et modèles.

DRA120 - Droit des difficultés

des entreprises

Crédits : 4 ECTS

Public concerné et conditions d'accès

Il est recommandé d'avoir le niveau de l'unité d'enseignement « Présentation générale du droit » (DRA 001) ou de l'unité d'enseignement « Initiation aux techniques juridiques fondamentales » (DRA 002) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires, ainsi que les unités d'enseignement DRA112 et DRA113.
Aucun prérequis professionnel n'est demandé pour l'inscription à cette unité d'enseignement.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les procédures amiables permettant la prévention des difficultés des entreprises - alerte, mandataire ad hoc et conciliation.
Analyser les procédures de traitement judiciaire de ces difficultés - sauvegarde, redressement judiciaire et liquidation judiciaire - rétablissement professionnel.
Connaître l'étendue des pouvoirs du débiteur ainsi que la responsabilité encourue en cas d'ouverture d'une procédure collective.
Présenter les différentes sanctions frappant les dirigeants des entreprises en cas de redressement et de liquidation judiciaire.

Contenu de la formation

I.- Le traitement amiable des difficultés des entreprises
Le recours au mandataire ad hoc, les procédures d'alerte - alerte interne, alerte externe-, la conciliation.
II.- Le traitement judiciaire des difficultés des entreprises
Procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire : ouverture de la procédure, période d'observation, les partenaires du débiteur, plans de sauvegarde et de redressement judiciaire. Sauvegarde accélérée et financière accélérée.
Procédure de liquidation : jugement d'ouverture, plan de cession, réalisation des actifs, apurement du passif. Liquidation judiciaire simplifiée. Rétablissement professionnel.
III.- Sanctions et responsabilités
Sanctions civiles, professionnelles et pénales.